

C I L S S  
CLUB DU SAHEL

SAHEL D(79)35

COLLOQUE DE NOUAKCHOTT

LA POLITIQUE CEREALE  
DANS LES PAYS DU SAHEL

Recommandations adoptées par le Colloque

Rapport général

Nouakchott, 2-6 juillet 1979  
République Islamique de Mauritanie

E.6269

## RAPPORT GENERAL

Du 2 au 6 juillet 1979, s'est tenu à NOUAKCHOTT, à l'initiative des secrétariats du CILSS et du Club du Sahel, et à l'invitation du Gouvernement Mauritanien, un colloque sur la politique céréalière des Pays du SAHEL. Ce colloque réunissait, outre des experts des huit pays membres du CILSS, des experts de la communauté internationale. La liste des participants est annexée au présent rapport.

Après l'ouverture du Colloque par le Commandant Anne Amadou BABALY, Ministre de l'Équipement et des Transports de la République Islamique de Mauritanie, représentant le Ministre du Développement Rural, et l'allocution de Son Excellence Djibril SENE, Ministre du Développement Rural du Sénégal, Ministre Coordonnateur du CILSS, le colloque a procédé à l'élection d'un bureau et à la nomination de trois commissions de travail sur les thèmes inscrits à l'ordre du jour :

- situation alimentaire des pays sahéliens et perspectives à l'horizon 2000,
- politique des prix et production céréalière,
- commercialisation et stockage des céréales.

L'objectif de ce colloque était de permettre aux participants une réflexion commune sur les différentes composantes d'une politique céréalière afin de la rendre plus efficace et de permettre ainsi d'atteindre l'auto-suffisance alimentaire.

Le contenu des travaux, qui se sont déroulés sous la présidence de Mr. Ould Ahamed MOHAMEDIN BABA, Directeur des Relations Extérieures du Ministère du Développement Rural de la République Islamique de Mauritanie, fait l'objet de la synthèse suivante, à laquelle sont annexés les rapports intégraux des trois commissions.

RESUME

Les Etats sahéliens, individuellement et collectivement, ont pris des dispositions courageuses, imaginatives et coûteuses pour assurer un approvisionnement meilleur et plus de sécurité alimentaire à leurs populations.

Grâce à ces dispositions et grâce à l'aide de la Communauté Internationale, ces Etats ont réussi dans une large mesure à surmonter les effets tragiques de la récente sécheresse et à rétablir plus de sécurité alimentaire.

Toutefois, de l'avis général, la situation actuelle et future de l'approvisionnement alimentaire reste précaire.

La dépendance vis-à-vis des ressources alimentaires extérieures tend à se perpétuer.

La production alimentaire ne s'accroît pas suffisamment et les populations rurales sont l'objet de pressions économiques qui les contraignent à émigrer et qui accélèrent l'urbanisation.

Certains aspects des politiques céréalières existantes se sont révélés peu efficaces.

La Communauté Internationale doit soutenir les efforts des pays sahéliens pour que les politiques céréalières atteignent les objectifs recherchés.

## INTRODUCTION

Le Colloque a d'abord constaté l'insuffisance de la production céréalière dans le Sahel et en particulier l'insuffisance et l'inadéquation de la production commercialisée pour faire face à la demande solvable croissante.

Cette situation, qui s'est traduite par un recours accru aux importations de céréales et à l'aide alimentaire, depuis la période des années de sécheresse jusqu'à maintenant, ne risque pas de changer essentiellement si des mesures spéciales et urgentes ne sont pas prises aux niveaux national et régional : la croissance démographique et plus particulièrement celle des populations urbaines, entraîne un déficit de plus en plus grand de la production céréalière.

Cet état de fait préjudiciable n'est pas dû uniquement à des causes climatiques mais tient aussi à de multiples facteurs techniques, économiques et sociaux.

L'autosuffisance alimentaire pourrait être atteinte par une meilleure organisation de l'ensemble de l'appareil de production.

Les options essentielles retenues sont les suivantes :

- (a) augmenter la production céréalière, pour que celle-ci suive au moins l'évolution des besoins;
- (b) augmenter la production principalement par intensification des cultures;
- (c) veiller à ce que l'intensification ne dégrade pas les sols ni ne compromette les équilibres écologique et social.
- (d) favoriser le développement de nouvelles activités agricoles dans les zones structurellement déficitaires.

Pour atteindre ces objectifs, le colloque considère qu'il faut à la fois :

- accroître massivement les investissements destinés au développement des cultures pluviales et irriguées,
- accompagner les projets d'un certain nombre de mesures cohérentes, à partir d'une politique céréalière et de façon à en assurer le plein succès.

Ces mesures doivent porter sur :

- . la production
- . l'achat
- . la distribution et la transformation
- . le stockage
- . le développement des échanges régionaux.

Préalablement à l'énoncé de ces mesures, le colloque considère qu'il doit souligner l'insuffisance générale des données disponibles sur les quantités produites, les prix réellement pratiqués à l'achat, les quantités commercialisées, les prix de vente, les structures de la demande alimentaire, etc., données indispensables pour bâtir une politique céréalière efficace. D'où une recommandation préalable portant sur :

l'amélioration de l'information

Le Colloque recommande :

- que soient créées ou renforcées les structures chargées de la collecte et de l'exploitation des informations nécessaires à l'élaboration d'une politique céréalière, notamment les données de base concernant la production, la commercialisation et la consommation,

- que le Secrétariat du CILSS et l'Institut du Sahel jouent le rôle de coordonnateur pour l'harmonisation de la collecte des données dans les pays sahéliens et la diffusion des informations dans les pays sahéliens et les pays donateurs,

Le Colloque a toutefois insisté pour que l'on n'attende pas de disposer d'informations complètes pour commencer à formuler et appliquer une politique céréalière.

I. LA PRODUCTION ET L'ACHAT

Le premier objectif de la politique céréalière doit être d'accroître la production. Celle-ci reposant entièrement sur le paysan, ce dernier doit être motivé pour accroître sa production et en commercialiser une partie.

Une première motivation est le prix d'achat. Celui-ci doit inciter le paysan à accroître sa production et à la commercialiser.

Le Colloque a constaté que, dans plusieurs Etats, il y avait fixation d'un prix officiel à la production, après consultation d'un comité ad hoc. Il serait souhaitable que ces comités tiennent compte de toutes les informations disponibles sur le prix de revient, le niveau de rémunération du paysan, les relations existant entre prix des céréales et prix des produits de rente, la situation du marché, etc...

Il est indispensable aussi que le prix soit annoncé avant les semis.

Le Colloque a toutefois souligné que la seule manipulation des prix pouvait se révéler un danger (notamment pour la conservation de la fertilité des sols, car elle risque d'encourager la surexploitation) et qu'elle devait être accompagnée d'une action d'organisation de la production de

manière à éliminer les goulots d'étranglement rencontrés par les producteurs : carences du sol, emploi insuffisant d'équipements et d'engrais, protection phytosanitaire, régime foncier, etc... Cette organisation devrait tenir compte de l'équilibre des céréales avec les autres productions alimentaires.

Ceci ne peut se faire que par des subventions aux facteurs de production, subventions qui ne pourront être entièrement supportées par les Etats sahéliens et devront être au moins partiellement prises en charge par l'aide extérieure.

Le Colloque a estimé que ces subventions devront avoir un caractère provisoire et être relayées par un crédit agricole dynamique et efficace.

Un certain nombre d'autres mesures sont indispensables pour accroître la production :

- vulgarisation des résultats déjà acquis par la recherche agronomique pour améliorer la productivité en matière de cultures céréalières et accroissement de l'effort de recherche consacré aux céréales;
- effort spécifique pour mettre à la disposition des paysans des technologies simples et peu coûteuses, faciles à introduire et à gérer en milieu villageois;
- garantie d'achat des quantités offertes;
- démarrage de la campagne de collecte dès que l'offre est présente,
- désenclavement des régions productrices, etc...

En résumé, les recommandations du Colloque pour accroître la production céréalière s'articulent autour des trois idées suivantes :

- nécessité d'offrir au paysan des prix incitatifs;
- organisation de la production, en particulier en subventionnant provisoirement les facteurs de production pour accélérer la mutation du système cultural;
- diffusion des technologies adaptées, plus efficaces.

Mais le Colloque a considéré aussi que fixer un prix d'achat incitatif et garantir l'achat des quantités offertes n'était pas suffisant et qu'il fallait se préoccuper des structures et des conditions d'achat et de commercialisation.

Le Colloque a considéré que la commercialisation primaire effectuée par les groupements de producteurs (groupements villageois, groupements coopératifs) est une formule à encourager.

Constatant la pluralité des agents intervenant dans la commercialisation, et constatant que les offices céréaliers ne peuvent pas toujours contrôler la collecte de toute la production offerte, le colloque a suggéré que les Etats devraient étudier un moyen de faire participer les différents agents économiques à la commercialisation.

## II. LA DISTRIBUTION ET LA TRANSFORMATION

Le Colloque s'est penché sur les relations existant entre prix et consommation. Il a émis le vœu que le prix incitatif au producteur débouche sur un prix acceptable par le consommateur.

Il a donc suggéré de réduire au minimum les coûts intermédiaires grâce à une gestion saine et bien contrôlée des offices céréaliers (coûts de transports, de commercialisation, etc...).

Il a souligné le rôle social de la stabilisation annuelle des prix, et le rôle que les offices céréaliers devraient jouer dans cette stabilisation.

Il a recommandé d'améliorer la fiabilité économique de ces offices en appliquant des barèmes qui tiennent compte des coûts réels.

Il a suggéré que soient entreprises des études comparatives sur l'efficacité économique des circuits de commercialisation privés et publics, et des différents types d'offices céréaliers (offices à vocation multiple ou offices strictement céréaliers).

S'agissant de l'adaptation de l'offre à la demande des céréales, en particulier en milieu urbain, le colloque a fait deux recommandations :

- la première porte sur la transformation industrielle et artisanale des produits agricoles pour les mettre sous une forme plus adaptée aux besoins des consommateurs urbains (farines, semoules, couscous, etc...),
- la seconde est qu'il paraît légitime de protéger la production régionale par des taxes sur les céréales importées, taxes qui pourront être utilisées à diverses fins : soutien aux moyens de production, stabilisation du marché, etc...

### L'aide alimentaire

Enfin, le problème de la commercialisation des céréales ne peut être séparé de celui de l'aide alimentaire.

Le Colloque a constaté que l'aide alimentaire a tendance à se perpétuer. Tout en reconnaissant que cette aide apporte des solutions partielles aux problèmes immédiats des populations, le colloque en a souligné les aspects négatifs :

- modification des habitudes alimentaires des populations sahéliennes en introduisant des produits nouveaux qui risquent d'entraîner une dépendance accrue;
- création d'une mentalité d'assisté peu propice à une relance de la production céréalière;
- perturbation des circuits traditionnels et des projets en cours, risquant ainsi de décourager les producteurs.

Aussi le colloque a-t-il recommandé :

- de supprimer la distribution gratuite de l'aide alimentaire sauf en cas de calamité et pour les groupes les plus vulnérables;
- de financer des investissements productifs au moyen de la contrepartie financière de l'aide alimentaire et par la mise en oeuvre de projets de développement du type "Food for work".

Enfin, il a recommandé aux Secrétariats du CILSS et du Club d'organiser une concertation sur l'aide alimentaire.

### III. LE STOCKAGE

Le problème du stockage des céréales se pose sur plusieurs plans :

- les stocks régulateurs qui ont pour objet de stabiliser les prix au cours de l'année;
- les stocks de sécurité qui ont pour but de parer aux aléas climatiques et de contribuer à l'autosuffisance alimentaire. Ces stocks peuvent être constitués à différents niveaux :
  - . stockage paysan
  - . stockage villageois
  - . stockage national
  - . stockage régional.

Le Colloque a constaté que le stockage paysan apparaît bon car il occasionne peu de pertes et peu de frais. C'est pourquoi, il a recommandé aux Etats sahéliens d'améliorer et de favoriser ce mode de stockage permettant aux paysans de se constituer des réserves familiales et d'assurer ainsi leur propre autosuffisance alimentaire.



Il a insisté sur la nécessité de créer des capacités de stockage adéquates tant pour la régulation du marché que pour la sécurité alimentaire en cas d'urgence (stocks de sécurité), à tous les stades du circuit céréalier.

La même recommandation s'applique aux infrastructures de transport indispensables pour la mise en oeuvre de cette politique de stockage.

Les stocks à constituer doivent faire l'objet d'une gestion rigoureuse et d'un entretien permanent (renouvellements périodiques, traitements systématiques, etc...).

Enfin, pour le financement des stocks, le Colloque a recommandé aux Etats de faciliter aux opérateurs économiques l'obtention des crédits de campagne à des conditions équivalentes à celles accordées aux produits d'exportation et il a souhaité que la Communauté Internationale participe au financement des stocks de sécurité et des infrastructures de stockage et de transport.

#### IV. LE DEVELOPPEMENT DES ECHANGES REGIONAUX

Le Colloque a considéré qu'un certain nombre de problèmes trouveraient une meilleure solution sur le plan régional et qu'un développement des échanges régionaux est un facteur d'accroissement de la sécurité alimentaire.

En conséquence, il a recommandé, aux Etats sahéliens :

- l'amélioration de l'information sur les échanges entre Etats;
- une harmonisation des politiques de prix afin de faciliter l'intégration des agricultures sahéliennes;
- une concertation entre les offices céréaliers publics;
- une normalisation des produits (définition de normes de tolérance, caractérisant la qualité des produits);

et à la Communauté Internationale :

- d'accorder, dans le cadre des opérations d'aide, une priorité aux achats et aux transferts des produits de la sous-région.

En conclusion, une politique céréalière est faite d'un ensemble de mesures de caractères très différents. Le Colloque a insisté vivement sur la nécessité d'une cohérence entre l'ensemble des mesures d'application que chaque Etat sera amené à prendre. Sans cette cohérence, l'objectif d'autosuffisance ne saurait être atteint.

L'élaboration de plans alimentaires, prenant en compte les besoins nutritionnels, permettrait de définir les actions à entreprendre et les investissements à prévoir à chaque stade de la filière céréalière et pourrait être une des voies permettant d'obtenir cette cohérence souhaitée.

Enfin, une recherche de la cohérence entre politiques céréalières nationales par concertation entre les Etats serait de nature à accélérer l'autosuffisance céréalière au niveau régional, objectif fondamental du CILSS.